

REGLEMENT INTERIEUR / AUTORISATIONS

1. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux lors des entraînements.
2. Il est fortement déconseillé d'emmener aux cours, de l'argent ou objets de valeur. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol de ceux-ci.
3. Chacun est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié, et de maintenir les locaux propres.
4. Sauf accord des enseignants ou membres du bureau, il est interdit d'emporter des objets qui appartiennent à l'association.
5. Dans l'intérêt de tous, il est demandé à chacun une assiduité aux entraînements, et d'arriver 5 minutes avant le début du cours.
6. Il est demandé aux pratiquants d'attendre que le cours précédent soit terminé avant de pénétrer dans la salle d'entraînement.
7. S'il s'avère qu'un élève perturbe à plusieurs reprises le bon déroulement des cours, ou ne respecte pas le dit règlement, il s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.
8. Tout élève qui décide d'arrêter les entraînements en cours de saison, ne pourra prétendre à un remboursement financier (sauf sur suspension médicale).
9. En dehors des horaires de cours, l'association se décharge de toute responsabilité.
10. A la fin des cours des enfants, si la personne venant chercher l'enfant ne s'est pas présentée, l'enfant devra impérativement attendre dans la salle.
11. Personne n'est autorisé à rester dans la salle du dojo, s'il ne participe pas à un cours. Un espace détente est à votre disposition à l'entrée du bâtiment.
12. Tout cours d'essai est sujet à la signature d'une licence papier.
13. Aucun article n'est autorisé dans la presse sans l'autorisation du président ou des vice-présidents.
14. J'autorise le club à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour ses publications.
15. J'autorise le club à transporter mon enfant sur les lieux de compétition si je le souhaite.

Date et signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » du pratiquant ou de son représentant légal :

• Le soussigné déclare :

- Adhérer à l'assurance « *garanties de base accidents corporels* » proposée pour la FFK.
- Régler la licence et l'assurance pour la saison en cours (**Comprises dans la cotisation annuelle**).
- Avoir pris connaissance, sur www.ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée « *informatique et libertés* ».

Date : / / . Signature de l'adhérent (ou représentant légal) :

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2019-2020.

► Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « *nouveau licencié* ».

ADRESSE MAIL INDISPENSABLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.ffkarate.fr

► Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

@

► NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) :

▼ NOM

M Mme

▼ Date de naissance : jour/mois/année

Important ! Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., séniors.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)